-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |  | MUYISSI ENVIRONNEMENT  (+241) 077873785 ladislasdemaison@gmail.com  ongmuyissi.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

**ALEFI**

SOMMAIRE

*Points principaux* 2

*Investigations* 2

*Opération* 2

*Département juridique* 2-3

*Mission*  3-4

*Communication* 4-5

*Relations extérieures* 5

*Conclusion* 6

**Rapport Mensuel Février 2022**

Conservation Justice

**Rapport Mensuel septembre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Ce mois de février 2022 a été riche en termes d’activités :

* **Du 1 au 04 février :** une mission d’appui au projet apiculture à Ebyeng, dans la province de l’Ogooué-Ivindo a été organisée avec le consultant expert en apiculture, Yann Quenet
* **Du 08 au 22 février**: une mission de suivi des procédures judiciaires initiées en janvier dans la province de l’Ogooué-Ivindo a été organisée
* **Du 08 au 18 février** : mission d’appui au projet apiculture dans la Ngounié
* **Du 15 au 25 février**: une mission de sensibilisation dans le Woleu-Ntem a été réalisée par Brainforest dans le cadre du RALFF
* **Le 25 février**: une mission d’investigation dans la Nyanga et la Ngounié a été effectuée

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *1* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *0* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *1* |

Pour ce mois de février, une investigation a été menée dans la province de la Nyanga et de la Ngounié, sur des cas de la société SEF WOOD (Diallo).

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *1* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *0* |

Le 28 février, suite à une dénonciation villageoise, l’équipe sociale, accompagnée du Chef de Cantonnement de Ndendé et deux de ses agents, du procureur près le tribunal de première instance de Mouila et du chef d’antenne et un agent de la DGR de Mouila, se rend dans l’assiette annuelle de coupe 2020 de la société MPB pour vérifier la présence de coupes illégales. L’équipe a retrouvé sur place un parc à bois avec 10 rondins non marqués.

Cependant, le rapport de mission élaboré par les agents des Eaux et Forêts conclut qu’il n’y a rien d’illégal et que le bois parqué serait issu du travail d’ensoleillement de la route forestière.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 4 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 0 |

Dans le département de l’Ivindo, l’équipe CJ a suivi procédures, interpellations, auditions et déferrements des mis en cause, de l’antenne de la Police Judiciaire au Tribunal de Makokou :

* les villages du Canton Ntang Louli pour les détournements des FDL :

Le tribunal de Makokou a accordé un délai de 3 mois aux entrepreneurs qui ont détournés les FDL. Les villages concernés sont : **Ebessi**, **Ntsibelong**, **Simitang**, **Mbess**, **Adoué** et **Minkouala**.

* les villages **Ngazi-La** **Scierie**, **Mbela**, les cinq villages de Ngokoéla pour la mauvaise gestion des FC :

Pour les villages **Ngazi**-**La** **Scierie** (FC), l’affaire a été classée sans suite au tribunal de Makokou.

En ce qui concerne le village **Mbéla**, une plainte a été introduite au tribunal pour exiger l’annulation de l’élection du bureau de la FC.

Au village **Mohoba Mosseye,** une partie des membres de la communauté réclame des réformes et le changement du bureau qui gère la FC. L’affaire a également été introduite au tribunal afin que la justice rende une décision dans ce sens.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

N’ayant aucun suspect ou condamné en détention pour exploitation forestière illégale, aucune visite de prison n’a donc eu lieu.

**4.3 Formations**

Aucune formation n’a eu lieu ce mois.

# 5. Missions

1. **Mission dans les provinces de l’Ogooué Ivindo du 1er au 04 février.**

Cette mission consistait à apporter un appui technique à la communauté villageoise d’**Ebyeng** via son association A2E sur le projet d’apiculture dans la province de l’Ogooué-Ivindo. 15 apiculteurs ont donc reçu une formation et des conseils par l’apiculteur consultant Yann Quenet.

1. **Mission dans la province de la Ngounié du 08 au 18 février 2022**

Cette mission consistait à apporter un appui technique aux communautés villageoises de Mamiengue, Kouagna-Ndougou, Saint-Martin et Mouyikou sur le projet d’apiculture dans la province de la Ngounie. La formation des communautés a été au centre de cette mission avec la participation d’un apiculteur consultant. Cette formation s’est déroulée dans quatre villages.

A **Mamiengué**, après la visite du champ principal d’Iboga du village et l’annexe, l’équipe a également visité un champ villageois régulièrement visité par les éléphants et identifié un premier site intéressant d’installation de ruches. D’autres sites potentiels pour l'installation de ruchers autour des champs des riverains ont été identifiés. Il a été constaté des empreintes et de crottes d’éléphants à proximité.

A **Kouagna-Ndougou,** lors de la prospection en forêt dans les finages de ce regroupement de villages, beaucoup de colonies sauvages d’abeilles ont été observées, avec une forte densité d’abeilles par hectare (2,4 colonies). Un champ d’Iboga a aussi été visité. C’est plus d'une dizaine de colonies d'abeilles sauvages et plus d'une dizaine de sites potentiels qui ont été identifiés pour l'installation de ruches. L’équipe a conseillé à la communauté de veiller à l'harmonie, au bon fonctionnement de l'association et que celle-ci s'approprie le projet.

A **Saint-Martin**, pendant la visite des potentiels sites d'installation des ruches, une colonie d'abeilles sauvages a été observée malgré le temps maussade. Plusieurs sites de plantations, de champs d'Iboga et de passages d'éléphants ont également été visités. Il y a eu assez d'abeilles observées en train de butiner des fleurs. Enfin, quelques conseils ont été donné à la communauté par le consultant dans l'optique de resserrer leurs liens en tant que communauté.

A **Mouyikou**, le travail a consisté à échanger sur les problèmes rencontrés dans les ruches, l’identification des leviers d’amélioration, la visite sanitaire des ruches colonisées ou non, le recensement du matériel complémentaire nécessaire, le recensement d’apiculteurs actifs et la prospection de sites pour l’installation de nouveaux ruchers. Après la formation que la communauté a reçu il y a un peu plus de deux ans, 32 ruches avaient été installées dans deux ruchers de 20 et 12 ruches, la moitié des ruches n’est pas colonisée c'est-à-dire 15. Or, l'objectif est de faire coloniser toutes les ruches disponibles pour augmenter la production de miel. L’équipe a également visité le champ d'Iboga que la communauté Babongo a défriché. Elle a commencé à y planter le 16 janvier 2022, 210 pieds et le 16 février 2022, 35 pieds.

Pour le moment, seuls les hommes y travaillent. L’équipe a sensibilisé la communauté pour que les femmes s'y intéressent aussi, et donner quelques conseils afin que le champ respect certains critères pour booster le développement optimale du champ.

1. **Mission dans les provinces de l’Ogooué Ivindo du 08 au 22 février.**

La mission sociale avait pour but de faire le suivi des procédures judiciaires lancées en janvier dernier et appuyer les communautés locales dans le processus de revendication de leurs droits dans les départements de l’Ivindo et de la Mvoung, province de l’Ogooué-Ivindo. Seize localités ont été visitées : Adoué, Minkouala, Simitang, Ebessi, Ntsibelon, Mbomo, Ekobakoba, Mbela, Mohoba, Hendjé, La Scierie, Kombani, Mbam, Nkaritom, Sougalam et Elata-Bakota.

Dans les villages **Mbomo** et **Ekobakoba**, l’équipe est allée vérifier si les communautés ont déjà reçu les FDL. A ce niveau, l’opérateur KHLL a déjà mis les fonds à la disposition des communautés du canton Aboye.

A **Hendje**, la communauté a procédé au renouvellement du bureau directeur. L’objectif est de faire reconnaitre ce bureau auprès des autorités.

A **Ovan**, la FC Ngokoéla (**Nkaritom**, **Ngouriki**, **Elata-Bakota** et **Kombani**) connait toujours de nombreux problèmes. Les membres de la communauté ont porté plainte au bureau directeur de la FC. La décision a été d’aller organiser une nouvelle élection étant donné que c’est la coopérative qui n’est pas habilitée à gérer la FC en lieu et place d’une association villageoise.

1. **Mission dans la province du Woleu Ntem du 15 au 25 février 2022 (Brainforest)**

Une mission de sensibilisation et de suivi de la mise en œuvre des CCC a été menée par une équipe CJ-Brainforest. Les villages visités sont situés dans quatre départements de cette province.

**Département du Woleu**

Dans ce département, sept villages ont été visités : **Afone Nkarezok**, **Essong Medzom** et **Assok Beghe**.

Au village **Afone Nkarezok**, les communautés n’ont pas encore déposé le projet au CGSP, car le montant du FDL ne leur a pas encore été communiqué dans le cadre du CCC qui les lie à Hua Sen Bois.

Au village **Essong Medzom**, le projet est terminé. Et selon le Préfet du Woleu, le CCC a bien été réalisé, car le FDL alloué aux communautés devait couvrir une partie des travaux de construction du bâtiment scolaire (jusqu’au chainage). Les travaux de finitions, quant à eux, seront financés par le prochain FDL.

Au village **Assok Beghe**, le projet a été exécuté en partie. Malheureusement, l’opérateur est décédé avant d’avoir pu finaliser les travaux. Il avait déjà perçu la totalité du financement.

A **Konossoville**, le Préfet a reçu la facture de Tractafric, qui est en attente de la réception de la pièce. Cette dernière a déjà été payée par le concessionnaire (TTIB) et commandée par Tractafric.

A **Union-Ville**, le projet est la construction d’une école. Et pour ce projet, le montant alloué dans le CCC étant insuffisant, un dignitaire de la contrée s’est engagé à donner le reliquat afin d’aboutir à la réalisation complète du projet.

Enfin à **Nkoum** et **Mbabo**, les communautés ont déjà déposé les projets. Il s’agit de l’électrification et la réfection de l’Eglise, puis l’achat des tables bancs.

**Département du Haut-Ntem**

Le préfet a lancé un appel d’offre pour la réalisation du projet du village **Doumassi**. Il a également prévu une réunion avec les communautés d’Elarmitang qui ne s’accordent toujours pas sur un projet. Des rencontres ont également eu lieu à **Mekaga**, **Mebeme** et à **Esseng** dans le cadre de la sensibilisation sur la loi forestière et sur le partage des bénéfices. L’équipe a bien été reçue dans ces 4 villages.

**Département de l’Okano**

Dans ce département, il s’agissait également de faire le suivi des cahiers de charges contractuelles, ainsi que la mise en œuvre de ceux-ci. Dix villages ont été visités à cet effet. **Zomoko**, **Mindzi**, **Elarmilo**, **Okala**, **Benguie**, **Ekouk**, **Essong**, **Douala**, **Angouma** et **Doumandzou**.

A **Zomoko**, la communauté est opposée à BSO au sujet du partage des bénéfices.

A **Elarmilo**, BSO a accepté de payer les 24 millions du projet sur l’électrification du village, dont 6 millions ont déjà été versés. La livraison du projet est prévue pour le 09 mars 2022. Quant au projet de porcherie avec Rougier, le projet est au niveau de l’achat des porcs (2 mâles et 3 femelles) et la formation des éleveurs. Le financement a été effectué. Au village **Mindzi**, l’opérateur BSO doit revenir réparer le matériel défectueux  apres le diagnostic des techniciens qui ont été formés par lui.

A **Benguié**, les travaux de construction de la salle polyvalente avancent bien et sont au niveau du chainage.

A **Ekouk** et **Essong :** la Direction Provinciale des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem a conditionné la reprise des activités de la forêt communautaire par la justification des sorties des fonds d’un montant de 40 millions. Cependant l’association n’est pas suspendue.

Pour les villages **Douala**, **Angouma** et **Doumandzou**, il a été demandé à l’équipe de mission de se rapprocher de la sous-préfecture du district de Sam, qui en assure la tutelle. Car ces villages sont sous sa juridiction.

1. **Mission dans la province de la Ngounié et la Nyanga du 25 au 28 février 2022**

Le vendredi 25 février, l'équipe CJ a mené des investigations dans deux villages : **Nyanga-Youngou** et **Moungola** où est installée la société SEF WOOD dirigé par un certain Diallo. L’enquête a été menée sur du bois exploité dans la zone de l’AAC 2020. Selon les informations reçues, il s’agirait d’une commande faite par le chef de cantonnement sortant de Moabi, actuel chef de service du contentieux au Ministère**.** Il s’agissait du Padouk, de l’Okan et de l’Okoumé non marqué et hors assiette.

Le 28 février, l’équipe CJ, accompagnée de l’actuel Chef de Cantonnement de Ndendé et deux de ses agents, du procureur près le tribunal de première instance de Mouila et du chef d’antenne et un agent de la DGR de Mouila, s’est rendue dans l’assiette annuelle de coupe 2020 de la société MPB pour vérifier la présence de coupes illégales.

Cependant, le rapport de mission élaboré par les agents des Eaux et Forêts conclut qu’il n’y a rien d’illégal et que le bois parqué serait issu du travail d’ensoleillement de la route forestière.

**Au total, 44 localités ont été visitées, dans 4 provinces : Ogooué Ivindo, Woleu-Ntem, Nyanga et Ngounié**

# 6. Cahiers des Charges Contractuels

A ce jour, 96 Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 14 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total** |
| NGOUNIE | 7 | 26 | 33 |
| NYANGA |  | 8 | 8 |
| OGOOUE IVINDO | 6 | 35 | 41 |
| WOLEU NTEM | 1 | 27 | 28 |
| **Total général** | **14** | **96** | **110** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente de la livraison officielle | 3 |
| En attente des projets des communautés | 22 |
| En attente du versement du FDL | 48 |
| Mise en œuvre projets | 37 |
| **Total général** | **110** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 00 |
| Télévision | 00 |
| Internet | 00 |
| Presse écrite | 00 |
| Radio | 00 |

Au cours du mois de février 2022, le projet ALEFI n’a produit aucune pièce médiatique. Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur [le site Internet](http://www.conservation-justice.org/fr/actualites/), la [page Facebook](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/) et la [chaine YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCPv2SY4obj8g2OHZqGFgYow)de Conservation Justice.

# Relations extérieures

**Indicateurs:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 69 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 58 |
| Collaboration sur affaires | 11 |

Le projet ALEFI a tenu plusieurs rencontres avec les communautés villageoises et les autorités administratives dans quatre provinces, la Ngounié, la Nyanga, le Woleu-Ntem et l’Ogooué Ivindo.

En effet, les équipes sociales Nord et Sud dans le cadre de leurs missions et programme d’activités ont rencontré entre autres les communautés locales dans 44 villages, ainsi que les autorités suivantes :

Ogooué Ivindo : Directeur Provincial E.F, Préfet, Président du Conseil Départemental, CC Ovan, Procureur, Président du tribunal, Doyen des juges, greffier en chef, chef d’antenne PJ, chef d’antenne DGR.

Woleu Ntem : Directeur Provincial E.F, Préfet du Woleu, Préfet du Ntem, Préfet du Haut-Ntem, CC-Mitzic, CC-Minvoul, CC-Bitam

Ngounié : Directeur Provincial E.F, Préfet de la Douya-Onoye, Préfet de Tsamba-Magotsi, CC-Fougamou, CC-Fougamou

Nyanga : Maire-Mbigou, Commandant de GENA de Mbigou

**Au total, au moins 25 rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires et 44 villages ont été visités au cours du mois de février 2022.**

# 8. Conclusion

En somme, 44 villages ont été visités dans les provinces du Woleu-Ntem, Ogooué-Ivindo, Nyanga et Ngounié, par les équipes Sud, Nord et Brainforest pour les missions de sensibilisation, d’investigations et d’appui technique aux communautés sur le projet d’apiculture au cours des cinq (5) missions diligentées au mois de février.

Dans la province de l’Ogooué-Ivindo, de la Ngounié et de la Nyang, Conservation Justice a mené une mission de sensibilisation, d’investigation et d’appui aux parties prenantes au sujet du partage des bénéfices et de la gestion des forêts communautaires. Dans le partenariat CJ-BOTF, certains villages vont bénéficier du financement de CJ et de BOTF pour le projet apiculture et d’Iboga. C’est dans cette optique qu’un appui technique a été apporté aux communautés villageoises.

Dans la province du Woelu-Ntem, la mission sociale CJ et Brainforest vérifié l’état de mise en œuvre des CCC dans le Ntem, le Woleu, le Haut-Ntem et l’Okano.